

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil des gouverneurs – Vingt-huitième session

Rome, 16 - 17 février 2005

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION
DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION
DANS LES PAYS GRAVEMENT TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE
ET/OU LA DÉSERTIFICATION, PARTICULIÈREMENT EN AFRIQUE**

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	ii
I. INTRODUCTION	1
II. LE MÉCANISME MONDIAL EN ACTION: CRÉATION DE PARTENARIATS ET MOBILISATION DE RESSOURCES	1
A. L'appui à la programmation des interventions et les cadres de partenariat	1
B. L'élargissement de la base de financement en vue de la mise en œuvre de la CCD	4
C. L'effet multiplicateur du Mécanisme mondial	6
D. Le système d'information financière sur la dégradation des sols	7
E. La stratégie de communication du Mécanisme mondial	8
III. LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD: ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET ÉVOLUTION	9
IV. CONTRIBUTIONS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES DU MM	11
 ANNEXES	
I. AFRIQUE	13
II. ASIE ET PACIFIQUE	17
III. AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	19
IV. INFORMATION CONCERNANT LES DONATEURS	22

SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de développement international
APS	Accord de partenariat stratégique pour l'application de la CCD dans la sous-région d'Asie centrale
BAsD	Banque asiatique de développement
BCIE	Banque centraméricaine d'intégration économique
CACILM	Initiative relative à la gestion des terres des pays d'Asie centrale
CATIE	Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement
CARICOM	Secrétariat de la Communauté des Caraïbes
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
CEPALC	Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CF	Comité de facilitation
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
COP	Conférence des Parties
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIELD	Système d'information financière sur la dégradation des sols
Fonds de l'OPEP	Fonds de l'organisation des pays exportateurs de pétrole
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GTZ	Office allemand de la coopération technique
ICARDA	Centre international de recherche agricole dans les zones arides
ICRISAT	Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
MM	Mécanisme mondial
OCDE/CAD	Organisation de coopération et de développement économiques/Comite d'aide au développement
OEA	Organisation des États américains
ONG	Organisation non gouvernementale
PAN	Programme d'action national
PASR	Programme d'action sous-régional
PCEF	Programme communautaire d'échanges et de formation
PIED	Petits États insulaires en développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RIOD	Réseau international des ONG contre la désertification et la sécheresse
UE	Union européenne

I. INTRODUCTION

1. À la première session de la Conférence des Parties (COP.1) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CCD), qui s'est tenue en octobre 1997, le FIDA a été désigné comme organisation hôte du Mécanisme mondial (MM) de la Convention. Le Mécanisme mondial a pour mission d'accroître l'efficacité des mécanismes financiers existants, et d'encourager les actions conduisant à la mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement touchés qui sont Parties à la Convention, de ressources financières importantes, notamment pour le transfert de technologies, sous forme de dons et/ou de prêts à des conditions de faveur ou non.

2. Le MM a démarré ses activités en 1998, et présente chaque année des rapports au Conseil d'administration du FIDA depuis décembre 1998 et au Conseil des gouverneurs depuis février 1999. Le présent rapport, le sixième dont est saisi le Conseil d'administration, fournit une vue d'ensemble des enseignements tirés ainsi qu'une illustration des activités menées en 2004 dans le cadre du plan d'activités pour la période 2003-2006, et expose les résultats obtenus à ce jour dans les domaines de la création de partenariats et de la mobilisation de ressources.

II. LE MÉCANISME MONDIAL EN ACTION: CRÉATION DE PARTENARIATS ET MOBILISATION DE RESSOURCES

3. Compte tenu du caractère transectoriel des questions dont traite la CCD, le processus consistant à mettre en relation l'offre et la demande de ressources en vue de l'application de la Convention recouvre différents types d'interventions. La présentation de la façon dont le Mécanisme s'est acquitté de ses fonctions sera axée sur les points récapitulés ci-après:

- l'appui apporté par le MM à la programmation des interventions et la promotion de cadres de partenariat aux échelons national et sous-régional;
- l'élargissement de la base de financement en vue de la mise en œuvre de la CCD;
- l'effet multiplicateur du MM sous forme d'exemples;
- le système d'information financière du MM sur la dégradation des sols (FIELD);
- la stratégie de communication du MM.

A. L'appui à la programmation des interventions et les cadres de partenariat

4. Ayant pour mission de mener des activités déterminées par la demande, le MM fournit un appui aux **programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux** en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le Pacifique, en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'en Europe orientale. Cet appui est gouverné par la stratégie opérationnelle du MM et part donc du principe que le MM doit interagir à la fois avec la demande et avec l'offre émanant des Parties à la Convention. Préalablement à toute négociation d'un financement, il convient d'élaborer des programmes d'action et de définir les besoins ainsi que les possibilités d'investissement. L'expérience montre que pour être efficace, il faut autant que faire se peut mener de front les deux processus consistant à intégrer la CCD et les programmes d'action dans les cadres de planification des gouvernements et des organismes de coopération pour le développement, et à définir sur cette base des partenariats de financement. Le MM a mis au point une méthode systématique qu'il applique désormais à cet effet. Il s'agit d'une méthode systématique et séquentielle de soutien à l'établissement de programmes d'action nationaux (PAN) et sous-régionaux (PASR) en vue de l'instauration de partenariats financiers. Elle permet de faire participer, dans le pays en développement qui est Partie à la Convention, le ministère servant d'interlocuteur mais également d'autres ministères techniques et les ministères et services chargés de la planification et des finances, et de faire appel aux partenaires du développement par le truchement de leurs organismes de coopération au développement, afin d'assurer un engagement financier du côté de la demande comme de l'offre pour mener à bien les programmes d'action.

Le MM coopère selon cette méthode avec un certain nombre de partenaires, dont les principaux sont les suivants:

- le Comité de facilitation (CF) du MM;
- les organismes bilatéraux y compris le centre de coordination correspondant, tels que l'Union européenne (UE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement (OCDE/CAD);
- les organisations sous-régionales auxquelles il a été conféré des fonctions spécifiquement liées à la CCD et/ou qui ont des centres d'intérêt connexes;
- les instituts de recherche et les centres universitaires, tout particulièrement les institutions du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI);
- la communauté des Organisations non gouvernementales (ONG);
- le secteur privé.

5. L'expérience montre que la coopération engagée avec tous ces partenaires doit être étendue et renforcée. Pour sa part, le Comité de facilitation du MM, à sa réunion d'avril 2003, a doté le MM d'un plan d'activités couvrant la période 2003-2006, qui est axé sur le programme de travail du MM mais contient aussi les tâches spécifiques dont chacun des membres du CF a pris l'engagement de s'acquitter afin d'appuyer le MM et la Convention. Le MM a également achevé la préparation de plans de travail conjoints détaillés avec tous les membres du Comité (à l'exception de la Banque africaine de développement) conformément au plan d'activités. Le renforcement de la coopération avec les membres du CF fait suite aux recommandations formulées à l'issue des évaluations externes du MM réalisées en 2003 et aux décisions ultérieures de la COP.6. Il faut tout autant renforcer les relations et systématiser la coopération avec les organismes bilatéraux afin d'obtenir de leur part un soutien accru à la Convention et de consolider les liens.

6. Le MM travaille en coopération avec des organisations régionales et sous-régionales. S'agissant de ces dernières, le MM s'emploie à favoriser la création de partenariats aux échelons national et infrarégional, et apporte son concours à des organisations sous-régionales en vue de la mise en place de **structures d'appui sous-régionales**. On citera l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en Afrique orientale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest/ Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans la zone du Sahel en Afrique de l'Ouest. Dans la région de l'Asie, le MM collabore également avec l'unité de facilitation des projets du Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA) à Tachkent (Ouzbékistan) à une initiative financée selon une formule de partage des coûts avec le FIDA. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le MM a établi une coopération analogue avec le Système d'intégration d'Amérique, l'Organisation des États américains (OEA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE). En accord avec les mandats de ces organisations, les structures d'appui consistent:

- à coordonner la préparation et la mise en oeuvre des PASR, en fournissant notamment une assistance technique et/ou un appui (selon qu'il convient) à la préparation et à la mise en oeuvre de projets et d'initiatives transfrontières relevant des PASR;
- à aider les États membres à élaborer et à mettre en oeuvre leur PAN, et assurer la liaison avec les partenaires du développement afin de les rallier aux PAN dans ces pays Parties;
- à offrir un forum sous-régional propice au dialogue sur les politiques et à l'enrichissement par l'échange des données d'expérience.

7. La collaboration avec les organisations intergouvernementales comporte un avantage de taille en ce qu'elle permet de travailler de manière intégrée avec différents services gouvernementaux et à différents niveaux, des organismes techniques jusqu'aux instances de formulation des politiques et aux autorités politiques.

8. Un partenariat original appelé "Accord de partenariat stratégique pour l'application de la CCD dans la sous-région d'Asie centrale (APS)" a été conclu en 2001 par le MM. L'APS a été officialisé lors de la COP.5 et associe le MM, la Banque asiatique de développement (BAsD), l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) à travers son projet concernant la Convention. Ce partenariat a pour principal objectif de favoriser la collaboration des donateurs et l'harmonisation des programmes afin d'aider les pays à traduire la CCD en actes aux échelon local, national et infrarégional. En 2003, l'APS a été élargi au FIDA, à la Direction du développement et de la coopération suisse et à l'ICARDA. Des procédures ont été engagées en vue de l'adhésion du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), portant le total à neuf membres. Plusieurs autres institutions et donateurs qui ne sont pas des membres officiels du partenariat participent néanmoins à des initiatives de l'APS, par exemple, le secrétariat de la CCD, la Banque mondiale, l'Agence japonaise de coopération internationale et la Banque islamique de développement.

9. S'agissant de la mobilisation de ressources en faveur des petits États insulaires en développement (PEID) des Caraïbes, le MM a fait porter ses efforts en 2004 sur l'initiative de partenariat sur la dégradation des sols et la gestion durable des terres. Ce partenariat s'appuie sur les compétences spécialisées et les engagements annoncés d'un certain nombre d'institutions, dont le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le secrétariat du CARICOM, l'Université des Indes occidentales, la société civile à travers le Réseau international des ONG contre la désertification et la sécheresse (RIOD), le GTZ et les PEID des Caraïbes. Ce partenariat devrait être présenté à l'occasion de la conférence internationale consacrée à l'examen de la mise en œuvre du programme d'action en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement, prévue à Maurice en janvier 2005.

10. La collaboration du MM avec des **instituts de recherche**, notamment les centres de recherche du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, a pour objet d'encourager les contributions scientifiques à l'appui de l'application de la CCD. Dans ce contexte, le MM, en collaboration avec le FIDA, a participé à la mise au point d'un programme de recherche sur la désertification, la sécheresse, la pauvreté et l'agriculture, dirigé par l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT), l'ICARDA et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

11. La CCD reconnaît le rôle important que joue la **société civile** (ONG et organisations à assise communautaire) dans la mise en œuvre de la Convention. Dans le droit fil de son mandat, le MM apporte un appui à la société civile par le biais de son Programme communautaire d'échanges et de formation (PCEF). Le PCEF, qui a été établi conjointement par le MM et le RIOD, a vocation à faciliter la participation de la société civile aux PAN et aux PASR. La réalisation de projets communautaires à petite échelle, d'échanges et de formation, vise à accroître:

- la capacité des communautés locales à identifier les contraintes et les possibilités associées à la gestion des ressources naturelles et à la production, à les formuler et à intervenir;
- le dialogue sur les politiques, le transfert de technologies ainsi que la mise à profit des connaissances autochtones, entre communautés, afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles et de créer d'autres sources de revenu;
- la capacité des ONG et des organisations de la société civile à répondre aux besoins des communautés locales;
- la production et la diffusion de connaissances.

12. À la lumière des débats de la COP.6, il a été décidé d'entreprendre une évaluation du PCEF. Cette évaluation doit permettre de déterminer dans quelle mesure le programme est parvenu à atteindre la société civile et à la soutenir, et, dans un deuxième temps, elle sera utilisée pour élargir la base de financement de l'initiative. Parallèlement au processus d'évaluation, des discussions ont d'ores et déjà été entamées avec les membres du CF et plus particulièrement avec le programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui pourrait être appelé à prendre en charge les aspects opérationnels du

programme tandis que le MM se consacrerait essentiellement à la mobilisation de ressources. Cette démarche arrive à point nommé étant donné que la dégradation des sols constitue désormais un domaine d'attention prioritaire du FEM.

B. L'élargissement de la base de financement en vue de la mise en œuvre de la CCD

13. La sixième Conférence des Parties a procédé en 2003 au deuxième examen des politiques, des activités et des modalités opérationnelles du MM, en se fondant sur les évaluations externes réalisées dans le cadre des travaux préparatoires à la COP. Tout en prenant acte de la stratégie et de la méthode mises au point par le MM, la COP a souhaité que le MM se recentre sur sa fonction première – mobiliser des ressources à l'appui de la mise en œuvre de la CCD – en élargissant la base de financement à cette fin, et contribue à exploiter de nouvelles sources de financement telles que les capitaux privés, les investissements étrangers directs, les fonds d'organismes multilatéraux et les dons de fondations privées. Conformément aux recommandations issues des évaluations indépendantes et à la Décision 5/COP.6, le MM a redoublé d'efforts pour explorer, aux fins de la mise en œuvre de la CCD, des **possibilités de financement innovantes** auprès d'entreprises et de fondations privées et dans le cadre de la coopération décentralisée, sur le marché des émissions de carbone et au travers de la rémunération des services environnementaux.

14. **Secteur privé.** Une étude réalisée en Italie, d'avril à juillet 2003, a permis de repérer plusieurs donateurs potentiels du secteur privé très attachés à la promotion de la durabilité de l'environnement, du développement socioéconomique des populations dont les moyens d'existence sont compromis, et/ou qui participent au système commercial d'échange d'émissions de l'UE. Il ressort par ailleurs de ce travail de recherche que les dons des fondations italiennes s'élèvent à environ 365 millions d'euros par an, dont approximativement 10 millions d'euros sont destinés à des projets internationaux.

15. Suite à ce travail de prospection, le MM est entré en contact avec les deux plus grandes entreprises de services publics (ENI et ENEL Spa) et les deux fondations les plus importantes (Fondazione Cassa di Risparmio delle Provincie Lombarde (CARIPO) et Fondazione Monte Paschi di Siena (MPS)) en vue de mobiliser des ressources pour des activités en rapport avec la CCD. Les efforts préparatoires de communication et de sensibilisation ont permis d'amorcer des négociations avec ces organismes qui portent sur des accords concrets de parrainage ou de partenariat concernant 27 propositions de projet dans 30 pays.

16. Dans ce contexte, le MM, en partenariat avec la FAO, le FIDA et le Gouvernement du Guatemala, a soutenu l'établissement d'une proposition de projet, susceptible d'être financée par ENEL Spa. De récentes discussions avec la filiale de l'entreprise au Guatemala permettent d'envisager l'élargissement de cette proposition à d'autres zones géographiques et à d'autres domaines thématiques, et, de ce fait, de porter à 10 millions de USD le financement que pourrait accorder ENEL Spa.

17. Des études analogues ont été réalisées au **Kenya** et en **Afrique du Sud**, dans le but d'élaborer des stratégies susceptibles de permettre aux pays touchés qui sont Parties à la Convention de collaborer avec des entités commerciales et des fondations à l'application de la CCD dans leur pays. Ces études ont montré qu'au Kenya, les entreprises apportaient une contribution d'environ 20 millions de USD par an à différentes initiatives de développement au titre de la politique de responsabilité sociale des entreprises. En Afrique du Sud, le niveau des contributions est bien plus élevé, atteignant 160 millions de USD en moyenne chaque année.

18. Les efforts déployés en Afrique du Sud commencent déjà à porter leurs fruits et des accords ont pu être signés entre le gouvernement et certaines entités du secteur privé qui ont fait part de leur intention d'appuyer la mise en œuvre du programme d'action national de lutte contre la désertification. Les engagements annoncés à ce jour sont de l'ordre de 80 millions de USD en faveur d'actions dans le domaine des énergies renouvelables.

19. **Coopération décentralisée.** Une précédente étude avait montré que de nombreuses administrations régionales italiennes étaient actives dans le domaine de la coopération internationale, et que certaines d'entre elles avaient décidé de venir en aide à des pays africains atteints par la désertification. Il apparaissait notamment que, au regard de leurs activités passées, les régions de Toscane, de Lombardie, d'Émilie Romagne et du Piémont offraient des perspectives très prometteuses pour la mobilisation de ressources destinées à des projets intéressant la CCD. On citera à titre d'exemple de coopération décentralisée en Italie la collaboration instaurée entre le Ministère italien des affaires étrangères, la FAO et la région de Toscane, qui se traduit actuellement par l'exécution d'un programme de lutte contre la désertification et de réduction de la pauvreté au Sahel, et se propose en outre de soutenir la campagne "Faim zéro" promue par le Président brésilien. La Lombardie a alloué en 2004 plus de 10 millions d'euros à des projets de développement et l'Émilie Romagne y a consacré plus de 3,5 millions d'euros entre 2002 et 2003.

20. Toujours au titre de la coopération décentralisée, d'autres initiatives ont été engagées au **Maroc** où le département français de Seine-Saint-Denis, qui intervient dans la province marocaine de Figuig, a manifesté sa volonté de contribuer à l'application des priorités du PAN dans la région. Le Centre d'actions et de réalisations internationales, correspondant français du RIOD, mène actuellement une étude dans la région de Souss Massa Draa afin d'identifier les possibilités de coopération avec le département de l'Hérault. Ces initiatives visent à appuyer les activités de gestion des ressources naturelles à l'échelon local au Maroc.

21. À l'appui du **PASR Puna**, le MM et la CEPALC ont uni leurs efforts pour s'assurer le soutien des entreprises du secteur de l'extraction minière implantées dans les pays de la Puna Americana (une sous-région des Andes). Il s'agit principalement de favoriser la consultation entre les parties prenantes au PASR Puna et les entreprises minières présentes dans la région, de manière à dégager des possibilités d'investissement à l'appui des priorités du PASR.

22. Les financements catalytiques du MM ont permis de lancer une initiative au **Nicaragua** associant le Gouvernement du Nicaragua, Ecosecurities et le MM afin d'identifier des propositions concrètes de prestation de divers services environnementaux, en s'attachant tout particulièrement au commerce des émissions de carbone, susceptibles de bénéficier de financements au titre des mécanismes existants comme les fonds de gestion du carbone de la Banque mondiale. Dans la même veine, le MM appuie la recherche de financements sur le marché des émissions de carbone dans le cadre du plan de développement binational Pérou-Équateur. Le MM, en partenariat avec la FAO, la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), le CATIE, le FIDA, l'OEI et le GTZ, étudie la création d'une plate-forme régionale qui fournirait une assistance à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de rétribution des services environnementaux afin d'inciter à la lutte contre la dégradation des sols, promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et atténuer la pauvreté rurale en Amérique centrale.

23. Cette année, deux autres nouvelles initiatives ont également été mises au point, qui sont fortement susceptibles de renforcer l'image de la CCD et d'en favoriser la mise en œuvre. Il s'agit de l'initiative **TerrAfrica** pilotée par la Banque mondiale, et de l'initiative de partenariat pilote avec le pays, administrée par le secrétariat du FEM.

24. **TerrAfrica** est axée sur l'Afrique et vise à augmenter sensiblement les investissements alloués à la gestion durable des terres sur le continent. L'initiative revêt la forme d'un partenariat qui est appelé à réunir la Banque mondiale et les pays bénéficiaires, mais également d'autres organismes multilatéraux et les acteurs bilatéraux de la coopération pour le développement. Le coup d'envoi de TerrAfrica a été donné à l'occasion d'une réunion à Paris au mois de juin 2004, pendant un séminaire co-organisé par la Banque mondiale, le secrétariat de la CCD et le MM. Au sein du partenariat, ce dernier sera principalement chargé de mener à bien les fonctions de son mandat relatives à l'intégration et à l'instauration de partenariats.

25. TerrAfrica est un programme global qui ne se limite pas aux seuls besoins d'investissements mais prévoit également un appui à un vaste programme de recherche couvrant notamment les aspects techniques, économiques, politiques et institutionnels. Le FIDA participe à TerrAfrica et lui apportera un soutien dans le cadre de ses interventions dans les pays ainsi qu'au niveau des politiques générales.

26. **Le FEM.** La gestion durable des terres figurant désormais parmi les domaines d'attention prioritaires du FEM, le secrétariat du FEM a décidé de lancer des **partenariats pilotes avec les pays** au titre du programme opérationnel 15. La stratégie consiste à adopter une démarche programmatique axée sur la réforme des politiques, des réglementations et des institutions, le renforcement des capacités et les investissements à la base, et caractérisée par un traitement global au lieu du financement d'un nombre limité de projets de terrain. Il convient dès lors que des partenaires extérieurs entreprennent avec le gouvernement un ensemble coordonné de mesures financées par différentes sources, dont le FEM, les budgets nationaux, les accords bilatéraux de coopération pour le développement, les programmes d'aide aux pays des organismes multilatéraux et les fondations privées. Dans le cadre de ces partenariats, le FEM approuvera un cadre de programmation qui sera mis en œuvre au moyen d'un ensemble d'interventions échelonnées pour s'attaquer aux causes profondes de la désertification. Cette méthode s'appuie sur l'expérience acquise par la BASD dans le cadre du partenariat FEM/République populaire de Chine sur la dégradation des sols dans les écosystèmes de terres arides et sur celle de l'APS, dont le MM est le fer de lance. C'est en Asie centrale que sera lancé l'un des premiers partenariats pilotes avec le pays, compte tenu de l'ampleur du phénomène de dégradation des sols et de l'existence de l'APS. Le FIDA, en coopération avec le PNUD, pilotera un autre partenariat de ce type au Burkina Faso. Le MM est bien placé pour apporter une aide importante à sa mise en place car il est riche de l'expérience acquise dans le pays en matière d'intégration et de création de partenariats.

27. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, le MM a formulé, en partenariat avec le FIDA et d'autres agents d'exécution du FEM, cinq projets, qui sont venus s'ajouter à la filière du FEM, pour un montant total de 26 millions de USD. Ces projets concernent le Brésil, la République bolivarienne du Venezuela, El Gran Chaco Americano (sous-région chevauchant les frontières de l'Argentine, de la Bolivie et du Paraguay), la région de la Patagonie en Argentine et les États anglophones des Caraïbes.

C. L'effet multiplicateur du Mécanisme mondial

28. Il est souvent difficile d'isoler l'effet de chacun des facteurs qui agissent sur l'environnement souvent complexe dans lequel les décideurs étudient les choix de politiques et d'investissements à l'échelle d'un pays. L'expérience du développement rural et de la gestion des ressources naturelles nous a appris par ailleurs que la décision initiale d'affecter des ressources au PAN ne préjugeait en rien l'efficacité de l'exécution des programmes. En revanche, le concept d'effet multiplicateur est d'une utilité croissante car il permet au MM de mesurer l'impact de ses interventions sur la mobilisation de ressources. Cet impact est bien entendu fonction de la situation, par exemple de la possibilité de tirer parti de partenariats stratégiques. Le rapport remis l'an passé au Conseil d'administration présentait le cas de la Tunisie pour illustrer l'effet multiplicateur du MM. Un investissement catalytique du MM, d'un montant de 80 000 USD, avait permis d'obtenir 24 millions de USD d'investissements supplémentaires en faveur de la CCD de la part de donateurs bilatéraux et multilatéraux. La Tunisie a fait des émules depuis. Comme il a été signalé plus haut, en Afrique du Sud, un investissement catalytique de 50 000 USD a déjà débouché sur la conclusion d'accords de financement à hauteur de 80,0 millions de USD. En Afrique de l'Ouest, les ressources catalytiques du MM ont aidé les gouvernements du Niger et du Nigeria à mettre au point un projet transfrontières de gestion des ressources naturelles avec l'appui du PNUE en vue d'un financement au titre du FEM. Le coût de l'intégralité du projet, chiffré à environ 23 millions de USD, a été approuvé en mai 2004 par le Conseil du FEM, qui a consenti un don de 10 millions de USD. Un autre projet transfontalier a été mis au point dans le cadre du PASR, le Projet d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon. Au total, le coût du projet s'élève à environ 33 millions de USD, dont un don de 10 millions de USD accordé par le FEM. Dans le cadre de ces deux projets, l'apport catalytique du MM s'est élevé à 110 000 USD. Celui-ci négocie actuellement des cofinancements avec un certain nombre de donateurs

dans le cadre du plan financier du projet. Grâce à un soutien catalytique de 130 000 USD au Burkina Faso, les principales activités du PAN ont pu être intégrées dans la stratégie de réduction de la pauvreté, et les donateurs ont décidé d'accorder environ 175 millions de USD à la lutte contre la désertification lors de la table ronde de mars 2004.

29. Au moyen d'un investissement global de près de 100 000 USD étalé sur deux ans, le MM appuie la consolidation du PASR El Gran Chaco Americano et a favorisé, en partenariat avec le PNUE, l'élaboration et l'approbation d'un projet complet du FEM dans la région d'El Gran Chaco Americano pour un montant de 4 millions de USD. Parallèlement à l'initiative du FEM, le MM a permis la mobilisation d'autres sources de financement pour le PASR, dont 350 000 USD en provenance de l'Agence interaméricaine de coopération et de développement.

30. Au titre de l'APS, dont le MM assure la coordination, les pays et les membres de l'APS ont demandé à la BASD de concevoir une stratégie à long terme de mobilisation de ressources. Cette démarche a abouti à l'élaboration de l'Initiative relative à la gestion des terres des pays d'Asie centrale (CACILM), qui est entrée dans la filière de projets du FEM en mai 2004 et constitue l'un des premiers partenariats pilotes pour les pays de ce Fonds. La CACILM sera utilisée pour établir des cadres de programmation nationaux qui réuniront un large éventail de parties intéressées dans le but d'améliorer les cadres politiques, législatifs et institutionnels favorables et d'intégrer les objectifs de la gestion durable des terres dans les processus nationaux de planification du développement. En outre, il sera procédé au recensement des investissements prioritaires et des besoins d'assistance technique, ainsi qu'à la mise au point d'une méthodologie de suivi et d'évaluation permettant de surveiller l'impact et les flux financiers. À l'échelle de plusieurs pays, une méthodologie agréée par les pays d'Asie centrale permettra de formuler des propositions selon des critères convenus, facilitant le financement et la mise en œuvre des projets par les organisations partenaires intéressées. Il sera procédé à la mise en place d'un système de gestion des connaissances ainsi que des modalités de compte rendu à la Conférence des Parties de la CCD et au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

31. Le plan de financement de l'Initiative CACILM est estimé à 700 millions de USD sur dix ans. Le financement du FEM devrait atteindre 20 millions de USD à l'issue de la troisième reconstitution des ressources, et les reconstitutions ultérieures permettront de recueillir 80 millions de USD supplémentaires. Les cofinancements pour la période concernée seront au total de 600 millions de USD, décomposés comme suit: le gros des fonds sera fourni par la BASD, soit 450 millions de USD, contre 100 et 50 millions de USD respectivement pour le gouvernement et les organismes bilatéraux. Une demande de financement au titre du Guichet B du Fonds d'élaboration des projets du FEM a été parachevée afin d'obtenir 700 000 USD, qui seront cofinancés par la BASD, les gouvernements nationaux et le MM, à hauteur de 500 000, 250 000 et 50 000 USD respectivement. Parallèlement, des fonds supplémentaires d'un montant de 600 000 USD proviendront d'autres initiatives financées par le MM, les membres de l'APS et le PNUD. Le total des financements au titre du Guichet B du Fonds d'élaboration des projets atteint 2,1 millions de USD. Le MM a mené à bien l'élaboration de cette initiative dans le cadre d'un processus de consultation qui s'est traduit par des apports conceptuels et la mobilisation de cofinancements d'autres membres de l'APS et qui a abouti à la formulation de la CACILM.

32. Un complément d'information sur les événements survenus cette année figure dans les annexes par région. Il convient néanmoins de signaler que bon nombre des initiatives relevant du niveau national ou sous-régional dépendent des ressources catalytiques mises à disposition par le MM, comme indiqué plus haut. Cela nécessite l'établissement et la signature d'accords à caractère juridique, et le MM bénéficie à cet égard de l'appui des services compétents du FIDA. La complexité de cette procédure, qui exige souvent des négociations, entraîne parfois de longs délais entre la décision de soutenir une initiative et le démarrage effectif des travaux; c'est la raison pour laquelle son allègement est à l'étude.

D. Le système d'information financière sur la dégradation des sols

33. Le rôle du FEM en tant que source d'informations de grande qualité est essentiel à la mobilisation de ressources, car elle assure la liaison entre l'offre et la demande. À cet effet, le MM s'attache essentiellement à constituer une base de données exhaustive des sources de financement en rapport avec la désertification, des tendances financières, des profils de projets, de pays et d'organisations, et de toute une gamme de rapports de nature technique ou politique sur le sujet. Ces informations sont diffusées par le biais du FIELD, qui peut être consulté sur Internet à l'adresse <http://field.gm-unccd.org> et sur CD-ROM.

34. Le FIELD contient actuellement plus de 8 000 entrées avec renvois, dont plus de 4 000 relatives à des projets en cours de réalisation ou achevés et 1 700 documents, rapports et publications relatifs à la mise en œuvre de la Convention. Ces informations couvrent la totalité des 190 pays qui sont Parties à la Convention dans six régions continentales, et proviennent d'environ 4 700 sources officielles, dont les rapports nationaux de la CCD et les rapports annuels de plus de 200 organisations donatrices.

35. Afin d'améliorer progressivement l'exactitude et la couverture du FIELD, le MM travaille avec d'autres institutions responsables de la collecte et de la diffusion d'informations dans des domaines analogues ou complémentaires. Ainsi s'est établie une collaboration avec le CAD/OCDE, qui a permis au MM de s'appuyer sur les normes et les définitions internationales existantes en matière de développement. À l'issue d'un travail de collaboration auquel a participé le MM depuis mars 2000, le groupe de travail du CAD sur les statistiques a adopté en juin 2004 une nouvelle méthodologie de collecte des données afin d'éliminer les importantes divergences constatées entre les informations que les pays de l'OCDE font parvenir au CAD et celles qu'ils adressent aux secrétariats des trois Conventions de Rio.

36. Le MM utilise FIELD pour réaliser des analyses financières qui dégagent des éléments utiles à la mobilisation de ressources en vue de l'application de la CCD. Il est fait usage de ces analyses, déterminantes pour relier l'offre et la demande de financement, dans les activités de médiation et de conseil du MM au service des pays et de la formulation des politiques. Les équipes du MM ont pu ainsi réaliser des analyses spécifiques répondant aux besoins des pays clients. Par ailleurs, il a été possible de procéder à des analyses des tendances manifestées par les investissements consacrés à la désertification, par catégorie de donateur et par objet/secteur de destination.

37. Depuis 2003, le MM s'est également employé à élargir la portée de FIELD en participant au portail qui donne accès aux activités de développement de *Development Gateway's* et en se reliant au services d'information d'autres membres du CF. En outre, le MM met en ligne au quotidien plus de 500 extraits de comptes rendus de nouvelles et d'événements dignes d'intérêt. En conséquence, l'utilisation du site Internet du MM croît rapidement. En 2004, plus de 16 000 particuliers de 130 pays ont fréquenté le site, avec une moyenne de 25 000 documents téléchargés et plus de 800 000 accès par mois.

38. Le plan d'activités du MM dispose qu'à compter de la période 2003-2006, le MM mènera ses activités de mobilisation de ressources sur quatre fronts, notamment en fournissant aux gouvernements des orientations et une assistance à la préparation d'enveloppes d'investissements destinés à la CCD. Il indique également que le MM jouera un rôle soutenu de médiateur en matière de renforcement des capacités et de mise en réseau des connaissances aux fins de la mobilisation de ressources.

39. À cet égard, FIELD servira de vecteur pour les données, les informations et les connaissances pertinentes, dont il facilitera l'accès, le partage et le transfert. Il permettra de mieux faire connaître les ressources financières existantes et novatrices et les programmes disponibles en rapport avec la CCD, mais il servira aussi à mesurer le volume de ressources effectivement investies, accroître la visibilité des activités engagées par les Parties au service de la mise en œuvre de la Convention, et encourager le dialogue, l'interaction et la coopération entre les parties intéressées.

E. La stratégie de communication du Mécanisme mondial

40. L'expérience montre que la mobilisation de ressources souffre du manque de données factuelles sur les coûts et les avantages associés à la dégradation des sols, à l'échelle macro et micro, et de l'insuffisance d'informations sur les pratiques optimales et les exemples d'interventions réussies pour lutter contre la dégradation des terres dans les zones sèches, arides, semi-arides et subhumides sèches. Les administrations et les ministères chargés de la planification du développement et de l'affectation des maigres ressources financières à leur disposition (qu'il s'agisse de ressources nationales ou de celles fournies au titre de la coopération pour le développement) sont bien souvent peu enclins à investir dans la gestion des zones arides, en raison du faible rendement des investissements.

41. Afin de résoudre ce problème et de fournir des données factuelles, le MM et ses partenaires s'emploient à produire des informations montrant qu'investir dans le développement des terres arides se justifie d'un point de vue socioéconomique. À cette fin, une méthode de collaboration interorganisations et sur quatre fronts a été adoptée, consistant à: a) réunir des exemples de réussite; b) évaluer le coût de la dégradation des sols et le rendement des investissements; c) appuyer le programme d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides; et d) examiner les données d'expérience pertinentes dans le but de rédiger des directives opérationnelles relatives aux régimes d'incitations à la gestion durable des ressources naturelles. Les messages qui seront mis au point seront assortis d'informations sur le rôle du MM et de ses partenaires à l'appui de la mise en œuvre de la CCD et les résultats obtenus à ce jour.

42. Les deux évaluations du MM et du plan d'activités incitent les membres du CF, et tout particulièrement le FIDA, à collaborer avec le MM dans les domaines de la mobilisation de ressources et de la communication. S'agissant des activités de communication et de plaidoyer, il est convenu que les membres compétents du CF seront chargés au premier chef d'assurer la poursuite des études requises avec le MM. Par ailleurs, les membres du CF inséreront, dans leurs propres publications, des informations relatives à la dégradation des terres et à ses liens avec la pauvreté. De même, le MM recueillera et communiquera des informations sur les enjeux économiques de la dégradation des terres afin de favoriser la création de partenariats et la mobilisation de ressources. Le MM travaillera dans cette direction en coopération étroite avec le FIDA et d'autres organisations membres du FC.

43. Le FIDA est fortement engagé dans la lutte contre la dégradation des terres et participe, par le truchement de sa Division de l'information et de la communication, à un certain nombre d'activités de communication conjointes avec le MM, par l'intermédiaire de son Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord. Au début de 2004, la circulaire du Président relative au Mécanisme mondial (PB/04/01) a conféré un caractère officiel et plus systématique à cette collaboration, en affirmant la nécessité de planifier suffisamment tôt les activités de communication conjointes du MM et du FIDA. Sur cette base, une fois la définition des rôles et des responsabilités de chacun dans la mise en œuvre des activités achevée, le MM et le FIDA procéderont à l'affectation des ressources financières selon qu'il convient.

44. Il a été donné suite à la circulaire du Président sus-mentionnée en désignant un point focal pour la communication au MM, et un consultant en communication travaille à l'élaboration d'une stratégie de communication à partir d'une vaste analyse des rôles et des objectifs institutionnels, des expériences passées et des enseignements tirés, et de l'identification des lacunes, des besoins et des possibilités qui se présentent actuellement. Il est attendu que la stratégie aura de profondes implications pour les activités du MM et de ses partenaires, et pour les autorités nationales et les gouvernements des pays donateurs comme des pays bénéficiaires.

III. LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD: ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET ÉVOLUTION

45. Les enseignements tirés par le MM ont été abordés dans de précédents rapports. Cependant, certains des facteurs intervenant dans la mobilisation de ressources sont à ce point essentiels qu'ils méritent d'être

récapitulés ci-après. Ainsi ressort-il de l'expérience acquise par le MM que, les perspectives d'une mobilisation efficace des ressources dépendent de facteurs tels que:

- Il est indispensable que les gouvernements intègrent les questions liées à la dégradation des terres dans leurs activités de planification et de budgétisation du développement national et sectoriel. Dans ces conditions, le PAN peut constituer un cadre stratégique important, qui s'insère dans la stratégie globale de développement et de réduction de la pauvreté dans les zones arides. Trop souvent, le PAN est un programme autonome dont ni les autorités nationales ni les partenaires du développement ne tiennent compte dans la planification de leurs activités.
- L'efficacité de la mobilisation des ressources repose sur une bonne coordination entre différents ministères à l'échelon national et la participation au processus de mise en œuvre du PAN de ministères autres que les ministères techniques – finances, planification et développement. Ces derniers prennent des décisions concernant l'affectation des ressources nationales et peuvent veiller à ce que le PAN fasse l'objet de négociations avec les donateurs.
- En outre, il est indispensable d'identifier l'interface entre le PAN et les stratégies de coopération pour le développement des donateurs partenaires, qui doivent en conséquence prendre une part active au processus le plus tôt possible. Dans ce contexte, il s'avère par ailleurs nécessaire d'améliorer la coordination entre les donateurs ainsi que l'interaction entre les centres de coordination de la CCD et les services responsables des interventions dans les pays.

46. Les trois éléments mentionnés ci-dessus renvoient aux concepts d'intégration et d'instauration de partenariats énoncés dans la stratégie opérationnelle du MM. Ces deux processus sont engagés en parallèle et vont de pair. Ils restent néanmoins propres à chaque pays ou à chaque initiative. Les activités de planification et de budgétisation d'un certain nombre de partenaires devront converger à terme. Le temps représente donc un facteur essentiel de la mobilisation de ressources.

47. Suite à l'examen du MM réalisé à la COP.6, certains des domaines évoqués plus haut ont enregistré des progrès. C'est le cas de la coopération entre le MM et les membres du CF, qui est désormais inscrite dans le plan d'activités et menée dans le cadre de programmes de travail conjoints. Bon nombre d'organismes multilatéraux se trouvent de la sorte systématiquement associés à la mise en œuvre de la Convention.

48. Pour donner suite à l'évaluation du MM, le FIDA a créé un groupe consultatif présidé par le Président adjoint, Département de la gestion des programmes. Ce groupe traite de tous les aspects de l'interaction et de la coopération entre le MM et le FIDA, ce qui commence à se traduire par une coopération plus systématique et régulière entre les deux entités, et devrait surtout amener un resserrement des liens entre les programmes. Le MM et le FIDA unissent dès à présent leurs efforts dans des pays tels que l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, l'Inde, la Jordanie, le Kenya, le Maroc, la République bolivarienne du Venezuela, ainsi qu'en Amérique centrale et en Asie centrale.

49. Comme il a été évoqué plus haut, la Banque mondiale renforce son appui à la gestion durable des terres et à l'application de la Convention en Afrique sub-saharienne dans le cadre de l'initiative TerrAfrica. Cette dernière s'inscrit dans le droit fil de la Convention et correspond à l'engagement pris par la Banque mondiale d'en soutenir l'application.

50. La BASD a entrepris des activités importantes en faveur de la Convention au sein du partenariat pour l'Asie centrale mentionné plus haut.

51. En lançant le partenariat pilote avec le pays, le FEM vise à optimiser l'impact des fonds utilisés au titre du programme opérationnel 15 à l'échelon national.

52. Les donateurs bilatéraux se sont réunis en mars 2004 afin de débattre de la façon d'appuyer plus efficacement l'application de la Convention. Les discussions engagées entre acteurs bilatéraux n'ont toutefois pas encore permis de dégager de stratégie cohérente. La sixième conférence des Parties organisée à Cuba en août-septembre 2003 a été suivie de discussions entre les parties prenantes à la CCD qui se sont interrogées sur les raisons pour lesquelles il est difficile d'en accélérer la mise en œuvre. Il est de plus en plus manifeste qu'il existe un blocage lié au fait que la CCD ne dispose pas de base de recherche contenant des éléments permettant d'identifier les problèmes et de formuler des solutions – sous une forme qui se prête au dialogue avec et entre les responsables politiques et les hauts fonctionnaires de la communauté du développement, aussi bien dans les pays développés qu'en développement. Les deux autres Conventions de Rio disposent pour leur part d'une telle base de recherche, constamment renouvelée grâce au travail du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat pour la Convention sur les changements climatiques, et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique pour la Convention sur la diversité biologique. Certes, ces deux organismes bénéficient des comptes rendus des travaux menés par divers instituts de recherche, mais ils participent également à l'établissement des priorités de recherche et à la présentation des conclusions des travaux de recherche à l'attention de la communauté internationale. Le Comité de la science et de la technologie de la CCD n'a pas de mandat en ce sens.

53. Deux initiatives importantes ont cependant été engagées pour améliorer la situation et combler cette lacune. La première concerne l'Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides, qui a été lancée par le PNUE/FEM et la FAO en leur qualité d'agents du FEM. L'évaluation permettra de dresser l'état des lieux de la dégradation des terres dans les zones arides, d'en suivre l'évolution, de détecter les signes d'une amélioration ou d'une dégradation de la situation et les facteurs en cause.

54. La deuxième initiative entreprise porte le nom de "Programme-défi de recherche sur la désertification, la sécheresse, la pauvreté et l'agriculture". Il s'agit d'une initiative conjointe de l'ICARDA et de l'ICRISAT qui se propose d'étudier les aspects techniques, mais aussi socioéconomiques, institutionnels et politiques de la gestion des terres arides.

55. Le MM a contribué à l'élaboration de ces deux initiatives, en coopération avec le FIDA pour ce qui est du Programme de recherche sur la désertification, la sécheresse, la pauvreté et l'agriculture. Le MM subit depuis un certain temps les conséquences de l'absence de base solide de connaissances en rapport avec la CCD, qui compromet les efforts de mobilisation de ressources en vue de la mise en œuvre de la Convention. Pour s'attaquer à ce problème, le MM a décidé de lancer différentes études économiques à l'échelon national afin de déterminer le coût que représente la dégradation des terres pour l'économie des pays. Il a en outre commandé plusieurs études de cas fournissant des exemples de réussite dans la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, qui ont fait par la suite l'objet d'une publication intitulée "*Why invest in drylands*" (Pourquoi investir dans les terres arides?).

56. À l'issue de discussions au sein du CF, il est désormais convenu que la poursuite de telles études ne relève plus du MM mais des membres du comité, au premier rang desquels figurent les membres fondateurs que sont le FIDA, la Banque mondiale et le PNUD. La Banque mondiale a donné suite aux décisions du CF en préparant un projet qui permettra d'entreprendre des études économiques plus approfondies dans un nombre restreint de pays. Ces études s'inscrivent dans le cadre de l'initiative TerrAfrica qui, comme expliqué plus haut, comporte un volet «recherche». Le MM a commencé à étudier avec le FIDA la possibilité pour ce dernier d'apporter son appui à la poursuite de l'élaboration et au démarrage de l'exécution de cet ambitieux programme de recherche.

IV. CONTRIBUTIONS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES DU MM

57. Le budget de base du MM pour 2004 représente environ 1,8 million de USD, selon le montant des contributions approuvées par la COP.6. Les recettes sont versées au premier compte du MM pour financer les dépenses administratives et les dépenses de fonctionnement correspondant aux activités courantes du personnel de base. Par ailleurs, le MM a reçu des contributions volontaires de la part d'organismes multilatéraux (FIDA et Banque mondiale) et bilatéraux. Ces contributions volontaires sont réparties entre les deuxième et troisième comptes, dans lesquels sont puisés les fonds à effet catalytique évoqués plus haut, suivant les dispositions du plan d'activités et en collaboration avec les membres du CF. Cependant, étant donné que le montant des contributions établi par la COP ne permet pas de couvrir l'intégralité des frais de base, les contributions portées au deuxième compte sont en partie utilisées à cet effet avec l'accord de chacun des donateurs.

58. Le budget de base approuvé par la COP.6 pour l'exercice biennal 2004-2005 atteint 3,7 millions de USD. Bien qu'il enregistre une progression d'environ 5% par rapport au budget de base de 3,5 millions de USD établi pour l'exercice biennal 2002-2003, il est inférieur d'environ 1,2 million de USD par an au budget demandé. Pour mener à bien ses fonctions, le MM devra donc combler ce déficit de ressources par des contributions volontaires.

59. L'annexe IV présente les contributions de chacun des donateurs au deuxième compte et au troisième compte en septembre 2004, qui s'élèvent pour l'année considérée à environ 3,4 millions de USD. Les recettes totales de 1999 à septembre 2004 (annonces de contributions et accords signés) sont d'approximativement 10,2 millions de USD pour le deuxième compte et de 7,2 millions de USD pour le troisième compte. Le FIDA a fourni 10,8% du deuxième compte et 72,1% du troisième compte, soit 36,1% du montant total des deux comptes.

60. Avant la clôture de l'exercice financier de 2004, 15,8% environ des fonds du deuxième compte ont été dépensés ou engagés pour couvrir les frais administratifs du bureau du MM, le solde (84,2%) étant affecté au soutien à l'élaboration et à la réalisation des programmes d'action. Tous les fonds du troisième compte servent à appuyer la mise en œuvre de la CCD, à raison de 41% pour la région Afrique, 22,4% pour l'Asie, 22,4% pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et 14,2% pour des initiatives mondiales, comme le projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides.

AFRIQUE

Afrique du Nord

1. Le MM appuie l'élaboration et l'exécution des PAN en Algérie, au Maroc et en Tunisie, ainsi que d'un PASR dans l'Union du Maghreb arabe. En réponse à des demandes, il a fourni des fonds catalytiques d'un montant d'environ 532 000 USD. Le MM a apporté son appui et mené ses activités en étroite collaboration avec les partenaires clés que sont les organisations communautaires, le secrétariat de la CCD, le Centre de mise en valeur des terres arides du PNUD, le GTZ, le FIDA, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), le PNUD et la Banque mondiale.

2. En Tunisie, un investissement à effet catalytique de 50 000 USD a permis d'intégrer le PAN dans le dixième plan quinquennal de développement socioéconomique couvrant la période 2002-2006 et dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Avec le soutien du MM, le Gouvernement tunisien a mis au point des projets prioritaires qui découlent du PAN, pour un montant d'environ 33,7 millions de USD, dont 18,6 millions de USD prélevés sur ses ressources nationales. Suite à la recherche de partenariats que le MM a facilitée en consentant un don de 100 000 USD, des investissements en faveur du PAN d'environ 24 millions de USD ont été négociés avec les donateurs (Allemagne, France, Italie, Suisse, PNUD et secrétariat du FEM). Le MM poursuit ses démarches pour obtenir de ces donateurs et d'autres des ressources supplémentaires en contrepartie de l'allocation budgétaire du Gouvernement tunisien.

3. L'appui du MM à la Tunisie se manifeste aussi de manière qualitative: la lutte contre la dégradation des terres n'est plus un simple problème sectoriel mais une priorité nationale qui implique une approche pluridisciplinaire intégrée; la valeur ajoutée qu'apporte le PAN est largement reconnue dans les milieux gouvernementaux; et son intégration dans le dixième plan quinquennal de développement socioéconomique lui assure un financement national indépendamment de toute refonte des institutions; les méthodes participatives et les contributions des ONG se fondent dans un cadre institutionnel; les mécanismes d'échange d'informations et de consultation entre donateurs sont renforcés. La collaboration FIDA/MM se resserre également au fur et à mesure que des synergies se dégagent entre le programme de développement du Sud du FIDA et les projets prioritaires du PAN.

4. Au Maroc, l'assistance financière et technique du MM a permis d'adopter le PAN en 2000. À l'issue des démarches entreprises avec le PNUD, les questions relatives à la désertification sont devenues une priorité du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Un soutien financier du MM d'un montant de 50 000 USD a servi à organiser en 2003 un forum national consacré à la création de partenariats et à la mobilisation de ressources qui a réuni des partenaires nationaux et internationaux. Il a été l'occasion d'opérer un premier rapprochement entre les projets prioritaires du PAN et les grands choix de politique et de programmation des donateurs. En 2004, le MM a contribué à identifier les projets prioritaires du PAN à financer par le gouvernement et par les partenaires du développement. Un forum sur les partenariats financiers pour le pays a été organisé en septembre 2004 afin de rechercher des financements pour les projets. Sur les 53 projets prioritaires présentés à 19 partenaires du développement, dix ont suscité des manifestations d'intérêt. L'Espagne a conclu avec le Maroc un accord portant sur le financement, à hauteur de 1,5 million de USD, d'un projet de développement de l'agriculture non irriguée dans la région de Semmar.

5. En outre, le MM a cofinancé l'élaboration d'une proposition de projet au titre du Guichet du Fonds d'élaboration des projets du FEM, en collaboration avec le FIDA et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Cette proposition, une fois ses aspects techniques validés, a été inscrite à la réserve du FEM en octobre 2004. Ce projet encourage la lutte contre la désertification selon une méthode participative et la réduction de la pauvreté dans les régions de hauts plateaux arides et semi-arides du Maroc oriental, et étroitement lié à la phase II du projet de développement des parcours et de l'élevage du FIDA. Le secrétariat du FEM sera saisi de cette proposition en vue de son inscription dans

la filière en octobre 2004. Le coût total du projet est d'environ 16 millions de USD, la participation du FIDA et du Gouvernement marocain étant de 9,3 millions de USD et le financement escompté du FEM de 7 millions de USD. La recherche de cofinancements se poursuivra auprès d'autres sources intéressées. Le projet figure désormais parmi les projets prioritaires du PAN et a été présenté lors du forum national sur les partenariats financiers de septembre 2004.

6. En Algérie, le MM a accordé, pour appuyer la préparation du PAN, un don de 50 000 USD, qui a permis de réaliser des études et d'organiser des ateliers régionaux en 2003, avec pour objectif d'accroître le rôle des femmes, de dégager des synergies entre les Conventions de Rio et d'instaurer des liens avec le secteur privé en vue de l'application du PAN, approuvé en décembre 2003 lors d'un forum national. En partenariat avec le PNUD, le MM et les partenaires gouvernementaux ont entrepris de formuler une stratégie de mobilisation de ressources, qui ne progresse toutefois que lentement.

7. A l'échelon sous-régional, le MM appuie le PASR de l'Union du Maghreb arabe, qui englobe l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Il a fourni 100 000 USD afin de favoriser la coordination sous-régionale et de promouvoir une méthode participative d'aménagement des terres dans la région. Les ONG actives dans le domaine de la lutte contre la désertification ont été passées en revue, le renforcement de la méthode participative a fait l'objet d'une étude, et un atelier a été organisé en 2003 sur les mécanismes de coordination et les échanges d'information entre ONG. L'antenne du Maghreb de l'ONG Environnement et développement-Tiers Monde (ENDA) a reçu une aide directe de 12 000 USD destinée à associer davantage la société civile à la mise en œuvre du PAN au Maroc. À l'échelon sous-régional, le Programme de coopération élargie FIDA/ONG est parvenu à mobiliser 75 000 USD en faveur d'un projet du réseau RIOD en Afrique du Nord, conçu pour encourager la gestion participative des ressources naturelles.

8. Des contributions du MM et du GTZ, d'un montant de 10 000 et de 50 000 USD, respectivement, ont servi à mettre au point un projet MM/GTZ/OSS, d'utilisation de la télédétection pour le suivi et la gestion des ressources hydriques, qui ouvre de nouvelles perspectives en matière de coopération et de transfert de technologie du Nord vers le Sud. Des institutions nationales et régionales ont mené des études afin de cerner les besoins du Sud, tout particulièrement en Algérie, au Maroc et en Tunisie, et identifier les possibilités de collaboration avec des centres de recherche du Nord. Plusieurs institutions, en Europe et en Afrique du Nord, sont concernées, et un atelier international sera organisé en décembre 2004 pour consolider les partenariats.

9. Les activités du MM en faveur de l'initiative pour la gestion des terres et de l'eau en Afrique incluent la préparation d'une sous-composante du programme conjoint FEM/Banque mondiale/PNUE/PNUD à l'intention des communautés d'Algérie, du Maroc et de Tunisie dans le but d'assurer une gestion plus efficace des terres et des ressources hydriques. La Banque mondiale a fourni par le truchement du MM un financement de 75 000 USD pour aider l'OSS à établir un cadre de projet et à l'harmoniser avec les PAN et le PASR de l'Union du Maghreb arabe. Des études ont été engagées à l'échelon national dans trois pays afin de dresser un état des lieux des ressources naturelles, et d'identifier les technologies traditionnelles employées pour la gestion de l'eau dans les zones arides, les implications de l'évolution d'un système pastoral vers un système agro-sylvo-pastoral, et l'influence des régimes de propriété foncière sur l'utilisation des ressources naturelles dans les zones de steppe. Un atelier international a été organisé en juin 2004 pour en analyser les résultats et en dégager les éléments essentiels qui serviront à préparer un projet au titre du Guichet B du Fonds de développement des projets du FEM, en partenariat avec la Banque mondiale, afin de promouvoir le développement durable et intégré des zones de steppe aux échelons national et sous-régional.

Afrique de l'Ouest et du Centre

10. En **Afrique de l'Ouest**, compte tenu de la portée des activités à mettre en oeuvre et des contraintes financières, le MM a initialement axé ses interventions en 2004 sur la poursuite des travaux menés dans les trois pays qui ont le plus progressé dans l'application du PAN – le Burkina Faso, la Mauritanie et le Sénégal – afin de pouvoir obtenir des résultats tangibles. Dans ces pays, le MM fait porter ses efforts sur la mobilisation des ressources, l'intégration du PAN dans les grands cadres nationaux de développement comme le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), et la constitution de partenariats dans le cadre d'un programme opérationnel avec les principaux partenaires du développement. Parmi les résultats obtenus, on citera: a) une véritable coordination des donateurs et des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention à l'échelon national au Burkina Faso, ce qui a facilité l'intégration des activités prioritaires du PAN dans le programme d'actions triennal défini par le DSRP; b) la création de partenariats financiers nationaux au Burkina Faso et au Sénégal, et l'expression d'une certaine volonté d'apporter un concours financier de la part de certains donateurs bilatéraux et multilatéraux, notamment le FEM; c) le renforcement de la notoriété de la Convention et de l'appui politique à sa mise en œuvre à l'échelon national; et d) engagement gouvernemental à appuyer la mise en œuvre de la Convention en affectant des sommes provenant du budget de l'État. Au Togo, la signature d'un accord entre le MM et le Bureau du PNUD a permis la mise en œuvre de deux projets pilote en faveur de programmes communautaires d'échange et de formation, d'un montant de 60 000 USD, dont le financement sera partagé par le PNUD et le MM. Au Niger, le MM a apporté un concours technique et financier à la préparation de la conférence consultative des donateurs sur l'environnement et la désertification qui aura lieu en 2005.

11. L'effet multiplicateur des interventions du MM est visible au Burkina Faso, où un don de 130 000 USD a conduit à l'intégration du PAN dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, suite à quoi 175 millions de USD ont été alloués à la lutte contre la désertification. En outre, à la demande du gouvernement, le MM participe, sous forme d'un don catalytique, à la préparation et au déroulement d'une table ronde qui aura lieu début 2005 et vise à mobiliser des ressources financières en faveur de l'agriculture irriguées, de la gestion durable des terres et de la promotion de deux initiatives importantes: TerrAfrica, pilotée par la Banque mondiale, et le partenariat pilote avec le pays administré par le secrétariat du FEM. Ces initiatives complémentaires visent à approfondir les partenariats, à coordonner les interventions des donateurs et à les rationaliser à l'intérieur des programmes nationaux. L'expérience du MM en matière d'intégration et de construction de partenariats joue un rôle décisif dans la mise en place de ces deux initiatives.

12. Le MM et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans la zone du Sahel (CILSS), agissant pour le compte de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont signé un accord en octobre 2003, qui a permis d'établir un fonds sous-régional d'assistance destiné à aider les membres de ces deux institutions à mettre en œuvre la Convention. En vertu de cet accord, 350 000 USD sont affectés à des activités au sein des pays en rapport avec l'élaboration des PAN (Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone) et leur mise en œuvre (Bénin, Cap-Vert), ainsi qu'à la création d'un partenariat sous-régional et au renforcement de la participation des ONG à la mise en œuvre de la Convention. L'élaboration du PAN est bien avancée en Guinée-Bissau, en Guinée et au Sierra Leone, et le MM s'emploie toujours à mobiliser des ressources complémentaires auprès du PNUD, du FEM et des donateurs locaux, afin de mettre un point final à la rédaction de ces documents d'ici à la fin de 2005.

13. En **Afrique du Centre**, où une majorité de pays n'a pas encore achevé la préparation du PAN, le MM a démarré ses activités début 2003. Il a accordé 50 000 USD à la Communauté économique des États d'Afrique centrale en vue de l'établissement d'un fonds sous-régional d'assistance permettant de lancer le processus d'élaboration des PAN/PASR qui doit être conclu d'ici 2005 en vertu des décisions de la COP.5. En outre, en réponse à des demandes spécifiques, le MM fournit ou est en passe de fournir un appui technique et financier à l'élaboration du PAN en République démocratique du Congo, et va entériner un accord aux termes duquel il apportera une aide financière au Tchad via le Comité permanent inter-États de

lutte contre la sécheresse dans le Sahel. Des dons destinés à ces activités ont déjà été approuvés, et des demandes d'affectation de fonds supplémentaires pour le Gabon, la République centrafricaine et le Rwanda seront présentées au Président pour approbation.

14. Dans ces deux sous-régions, l'appui du MM à la réalisation des PAN et à la mobilisation de ressources, qui revêt un caractère prioritaire dans le programme de travail du MM, est resté limité, ce qui s'explique par la longueur des procédures du FIDA pour la mise au point définitive des accords de don. Aussi, sur le montant total de 540 000 USD d'aide à la mise en œuvre des PAN/PASR (en faveur de la Gambie, du Ghana, de Madagascar, du Niger, de la République démocratique du Congo, du Tchad et du Togo), les autorisations de décaissement ne portaient que sur 135 000 USD au moment de la rédaction du présent rapport. De surcroît, des propositions visant à fournir une assistance à hauteur de 270 000 USD au Bénin, au Cap-Vert, au Gabon, en République centrafricaine et au Rwanda inscrites dans le plan de travail et budget pour l'année 2004, n'ont toujours pas été présentées pour approbation.

Afrique orientale et australe

15. Au cours de l'année considérée, le MM a alloué 1 million de USD environ à l'appui de l'application de la Convention dans les sous-régions d'Afrique orientale et australe. Les dons sont destinés à aider cinq pays – l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie – à intégrer les PAN dans leur cadre national de développement, comme par exemple les stratégies pour la réduction de la pauvreté, et à nouer des partenariats en vue de leur exécution. En Angola, le don du MM permettra de mettre au point un PAN en respectant l'échéance fixée à 2005 dans la Déclaration de Bonn pour la conclusion des travaux de formulation des PAN dans les pays touchés qui sont Parties à la Convention. Deux dons ont également été consentis au secrétariat de l'IGAD afin de créer une structure sous-régionale pour faciliter l'application du PASR de l'IGAD, de concevoir un mécanisme plus efficace de coopération avec les ONG de la sous-région, et établir des liens avec les États membres afin de compléter les travaux engagés à l'échelon national.

16. En Ouganda, l'appui du MM a permis d'intégrer le PAN dans le plan d'action pour l'éradication de la pauvreté, l'équivalent local du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le gouvernement a pu en outre réaliser une étude qui a mis en évidence certains des obstacles structurels à la mise en œuvre de la Convention dans le pays, et prendre des mesures en conséquence, notamment formuler une nouvelle politique de développement durable des zones arides et semi-arides du pays.

17. Le MM a lancé courant 2004 un programme pilote novateur en Afrique du Sud et au Kenya qui vise à accroître très sensiblement la participation des entreprises à l'application de la Convention. Les études menées dans ces pays afin de déterminer quelles étaient les possibilités d'obtenir des ressources du secteur privé montrent que plusieurs entreprises accordent chaque année des sommes importantes à divers programmes de développement social et économique au titre de leur politique de responsabilité sociale et qu'un grand nombre sont disposées à consacrer des ressources, en espèces et en nature, à l'application de la Convention. Plus de 10 millions de USD pourraient ainsi être mobilisés chaque année.

18. Vu les conclusions encourageantes de ces études, et en coopération avec le gouvernement, le Vice-président du Kenya a inauguré en mai 2004 le premier fonds établi selon une formule de partenariat public-privé de lutte contre la désertification. Le gouvernement et le MM ne ménagent pas leurs efforts auprès des entreprises pour alimenter le fonds. En Afrique du Sud, l'initiative a été lancée, et les travaux préparatoires commencent déjà à donner des résultats: des accords de financement d'un montant de 80 millions de USD ont été signés avec plusieurs organisations du secteur privé en faveur de l'application de la CCD.

19. Enfin, il convient de noter qu'en raison de l'appui du MM, l'Éthiopie et l'Ouganda ont été retenus pour participer à l'application pilote du programme TerrAfrica dirigé par la Banque mondiale.

ASIE ET PACIFIQUE

1. Le MM travaille depuis l'an 2000 avec les pays Parties à la Convention, le secrétariat de la Convention et les donateurs pour instaurer des partenariats et assurer le financement de l'application de la CCD dans la région de l'Asie et du Pacifique. De 2000 à 2004, il a consacré environ 2,5 millions de USD de ses propres ressources et de financements extérieurs à l'élaboration et à l'exécution de PAN, de PASR et du Programme régional de développement durable des terres arides d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord, en faveur de 36 pays touchés qui sont Parties à la Convention. Sur cette somme, 1 050 000 USD environ ont été décaissés ou engagés en 2004. De 2000 à 2004, les fonds catalytiques du MM ont suscité des cofinancements directs d'environ 14 millions de USD.

2. En Asie occidentale, le MM a appuyé la mise au point du PASR et obtenu 350 000 USD du Fonds pour le développement international de l'OPEP pour la réalisation d'activités pilotes. En complément du PASR sus-mentionné, le programme régional pour l'Asie occidentale et l'Afrique du Nord a vu le jour, en partenariat avec la Banque mondiale. Afin d'assurer sa mise en œuvre, 662 085 USD environ ont été recueillis auprès du Fonds de l'OPEP, de la Direction du développement et de la coopération suisse, du FIDA, de la Banque mondiale, du Fonds arabe pour le développement économique et social et de la Banque islamique de développement.

3. Le MM et le FIDA ont cofinancé la préparation d'une proposition de projet du FEM en faveur de la Jordanie au titre du programme opérationnel 15 sur la gestion durable des terres, d'un coût d'environ 42 millions de USD, la contribution du FEM étant estimée à approximativement 6,5 millions de USD. Cette proposition, une fois ses aspects techniques validés, a été inscrite à la réserve de projets du FEM en octobre 2004. Ce projet tire parti de la deuxième phase du projet du FIDA relatif à la gestion des ressources agricoles pour accroître les services environnementaux à l'échelle des écosystèmes et améliorer les cadres politiques, réglementaires et institutionnels favorables. En outre, le MM aide le Gouvernement de Jordanie à préparer l'organisation d'un forum sur les partenariats financiers pour le pays, dont le projet FIDA/FEM sera une des composantes.

4. En Asie centrale, c'est sous l'impulsion du MM que l'APS a été établi. Cet accord réunit le MM, la BASD, l'ACDI, le GTZ à travers son projet concernant la Convention, la Direction du développement et de la coopération suisse, l'ICARDA et le FIDA. Les procédures en vue de l'adhésion du PNUD et du PNUE sont en passe d'aboutir. De 2001 à 2004, l'APS a donné les résultats suivants: la BASD et le MM ont assuré le cofinancement d'activités régionales d'assistance technique pour environ 200 000 USD; le projet du GTZ concernant la Convention a consacré 1,5 million de USD à des projets pilotes; l'ACDI et le MM ont mobilisé respectivement 200 000 USD et 20 000 USD en faveur d'un projet de gestion des parcours au Kirghizistan, et le MM appuie l'exécution du PASR à hauteur de 75 000 USD et apporte un soutien à la société civile de 100 000 USD. L'APS a co-organisé à Tachkent, en Ouzbékistan, en juillet 2003 un forum qui a permis de préparer une stratégie de long terme de mobilisation de ressources sur des bases solides. La BASD a donné suite à une demande émanant de l'APS et des pays d'Asie centrale en lançant la CACILM, cadre d'ensemble dans lequel vont s'insérer les mesures d'initiative nationale pour une gestion durable des terres. Les mesures relevant de la CACILM seront mises en œuvre sur une période de dix ans (2005-2014) et appuieront un ensemble d'interventions échelonnées à caractère hautement prioritaire visant à: a) renforcer les cadres législatif, institutionnel et de politique générale de façon à créer un environnement propice à la gestion durable des terres; b) renforcer les capacités des institutions clés chargées de planifier et d'exécuter les mesures de gestion des terres; et c) améliorer les systèmes de gestion des terres en investissant dans des projets. La CACILM est l'une des initiatives menées au titre des partenariats pilotes avec les pays du FEM dans le but de favoriser la réalisation du programme opérationnel 15 relatif à la gestion durable des terres.

5. La CACILM fournit un cadre de partenariat à l'échelle de plusieurs pays qui a vocation à utiliser les financements en provenance de sources diverses pour susciter de nouveaux dons et investissements y

compris de dons du FEM. La BASD a d'ores et déjà affecté au financement des activités découlant de la CACILM un montant de 450 millions de USD environ étalé sur dix ans au titre de ses ressources pour les programmes; la troisième reconstitution des ressources du FEM devrait permettre d'obtenir 20 millions de USD qui devraient être complétés par 80 millions de USD supplémentaires au titre des quatrième et cinquième reconstitutions. L'inscription de la CACILM dans la filière de projets du FEM a été approuvée en mai 2004, et la phase de conception au titre du Guichet B du Fonds de développement des projets commencera début 2005, le descriptif définitif du projet étant prévu pour septembre/octobre 2005.

6. En Chine, dans le cadre de la création de partenariats et de la mobilisation de ressources en vue de l'exécution du PAN, le MM collabore avec l'administration nationale des forêts qui assure la coordination des activités en rapport avec la Convention. À sa demande, et en liaison étroite avec le secrétariat de la CCD, il a apporté un appui technique aux mécanismes de consultation, financé des rencontres entre les parties prenantes, accordé des dons à des activités pilotes, et engagé des dialogues constructifs avec les partenaires du développement sur les causes profondes et les manifestations de la désertification en Chine. Il est ainsi considéré comme un "promoteur vital" des activités, d'un montant de près de 1,5 milliard de USD énoncées dans le PAN à l'appui de l'application de la CCD. La BASD est le fer de lance de ce partenariat entre le FEM et la Chine qui bénéficie de financements de la Banque mondiale, du FIDA, du PNUD et d'autres.

7. Outre l'appui fourni à six pays de l'Asie de l'Est et du Sud pendant la période 2001-2003, le MM a par la suite affecté 80 000 USD via le secrétariat de la CCD à la préparation des PAN au Bangladesh, à Fidji, aux Îles Salomon, au Myanmar, à Nioué, aux Palaos, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines, en Thaïlande et à Tuvalu, et accordé 100 000 USD à l'Iran pour lui permettre de parachever l'élaboration de son PAN.

8. Dans le cadre du Programme de coopération élargie FIDA/ONG, le MM a contribué avec *Youth for action*, la Société pour la conservation et la protection de l'environnement au Pakistan et le partenariat pour l'Asie du Sud au Népal, à la mise au point d'un projet appelé: "autonomisation des agricultrices dans le cadre de programmes communautaires d'échanges et de formation". La contribution du FIDA à ce programme, qui devrait démarrer au début de 2005, s'élève à 75 000 USD.

9. Le MM a également prêté son concours à hauteur de 60 000 USD au total, au lancement du PASR pour l'Asie du Sud-Est. Les deux PASR sont conçus de manière à compléter les activités menées dans les pays et à apporter de la valeur ajoutée à l'application des PAN.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

1. En 2004, le MM a fourni une assistance financière d'un montant de 238 000 USD pour assurer la conclusion des travaux de préparation des PAN à la Barbade, en Colombie, au Costa Rica, au Honduras, au Paraguay, en Uruguay et à la République bolivarienne du Venezuela, et leur application à Cuba et au Nicaragua. Au titre du don d'assistance technique 4, il a consacré avec le secrétariat de la CCD 165 000 USD à l'organisation, dans onze pays anglophones des Caraïbes, de séminaires de sensibilisation à la CCD et d'élaboration des PAN.

2. Au Pérou, les fonds catalytiques du MM ont permis de mobiliser près de 800 000 USD en provenance du Fonds fiduciaire Pérou-Italie pour la conversion de la dette, dans le but de mettre au point un projet en rapport avec la CCD qui soit conforme aux priorités du PAN. Par ailleurs, le MM a accordé un don d'assistance technique de 50 000 USD à la création d'un partenariat financier destiné à assurer une plus grande convergence des programmes administrés par les différentes parties prenantes, ainsi qu'à mieux coordonner et cibler les ressources existantes et potentielles en faveur du Pérou. Les modalités opérationnelles et l'articulation institutionnelle de ce partenariat sont sur le point d'être arrêtées en coopération avec le secrétariat de la CCD, le PNUD, le Gouvernement péruvien, le GTZ et la société civile.

3. Une des réalisations importantes du MM a été l'intégration réussie en collaboration avec le FIDA, des priorités relatives à l'application de la CCD dans le document du FIDA sur les opportunités stratégiques pour l'Argentine, tout comme la création du partenariat visant à faire plus étroitement coïncider les programmes avec le portefeuille d'activités du FIDA en Bolivie, à travers le projet de gestion des ressources naturelles dans les régions du Chaco et des hautes vallées qui favorisera directement l'application de la CCD dans les zones arides du pays.

4. Les priorités thématiques et géographiques du PASR pour la Puna Americana ont été arrêtées en 2004, et pour en assurer l'exécution, le MM a noué une alliance stratégique avec le PNUD et d'autres organismes comme la CEPALC, qui pourrait être élargie au secteur privé. Le MM a également participé à l'élaboration d'une proposition d'un montant de 300 000 USD en faveur des pratiques et des savoirs traditionnels dans les pays de la Puna qui a été soumise au programme de coopération technique de la FAO.

5. Les travaux réalisés dans le cadre de l'exécution du plan d'activités du MM méritent également d'être soulignés. Afin de faciliter la mobilisation de ressources, l'année 2004 a été marquée par une plus grande convergence avec les programmes du FIDA et d'autres membres du FC dans le cadre des initiatives ci-après qui figurent actuellement dans la filière de projets du FEM pour l'Amérique latine et les Caraïbes: a) le FIDA et le MM ont conjointement aidé le Brésil à préparer une composante FEM d'un coût de 6 millions de USD en rapport avec un projet appuyé par le FIDA dans le nord-est du pays. À l'issue de cette démarche, la note contenant une demande de don de 300 000 USD pour la planification au titre du Guichet B du Fonds de développement des projets du FEM a été approuvée. b) Dans le cadre du partenariat établi avec le FIDA à la République bolivarienne du Venezuela, le MM a contribué à l'élaboration d'un projet FEM d'un montant de 4 millions de USD lié au projet de soutien aux petits producteurs des zones semi-arides des États de Falcon et de Lara du FIDA. c) En Argentine, les fonds catalytiques du MM ont servi à mettre au point en partenariat avec le PNUD un projet FEM à part entière de 6 millions de USD dans la région de la Patagonie, dont il apparaît déjà qu'il sera complémentaire du nouveau portefeuille d'activités du FIDA dans la région. d) Le MM a appuyé avec le PNUE la préparation d'un projet FEM à part entière d'un montant de 4 millions de USD pour la région El Gran Chaco Americano. Parallèlement, il a contribué à la mobilisation d'autres sources de financement pour le PASR Chaco, dont 350 000 USD en provenance de l'Agence interaméricaine de coopération et de développement. e) Dans la sous-région des Caraïbes anglophones, le PNUE travaille à l'élaboration d'un projet de 6 millions de USD avec le soutien financier du MM.

6. Avec des ressources limitées à sa disposition, le MM poursuit en 2004 ses activités relatives à la création de partenariats avec le RIOD et la société civile dans le cadre du programme communautaire

d'échanges et de formation. En Argentine, il appuie des projets en collaboration avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre. Dans le nord du Mexique, en partenariat avec des centres universitaires et des structures gouvernementales, il soutient une initiative destinée à renforcer les petites entreprises dirigées par des femmes chefs de famille. Dans les Caraïbes, il appuie un projet visant à promouvoir l'échange d'expériences concernant la mise à profit des savoirs traditionnels dans les PEID. En Haïti, une initiative destinée à renforcer les capacités des communautés locales est en cours d'élaboration, en partenariat avec la Fondation panaméricaine de développement.

7. En partenariat avec la FAO, la BCIE, le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur, le FIDA, l'OEA, le GTZ et des organisations sous-régionales d'Amérique centrale, le MM étudie la création d'un mécanisme régional qui fournirait une assistance à la conception, la mise au point et la réalisation d'initiatives de rétribution des services environnementaux afin d'inciter à la lutte contre la dégradation des sols, promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et atténuer la pauvreté rurale à l'échelon sous-régional. Le FIDA a été associé à cette initiative du fait de l'appui du MM à son portefeuille d'activités au Mexique dans le domaine de la rétribution des services environnementaux.

8. Au Nicaragua, les fonds catalytiques du MM sous forme de don d'assistance technique ont permis d'entreprendre une initiative associant le gouvernement et Ecosecurities afin d'identifier des propositions concrètes de prestation de divers services environnementaux, en s'attachant tout particulièrement au commerce des émissions de carbone, susceptibles de bénéficier de financements au titre des mécanismes existants comme les fonds de gestion du carbone de la Banque mondiale. Dans la même veine, le MM appuie la recherche de financements adossés au marché des émissions de carbone dans le cadre du plan de développement binational Pérou-Équateur.

9. En 2004, les activités de mobilisation de ressources que réalise le MM auprès du secteur privé en faveur de la CCD ont enregistré des progrès sensibles en ciblant principalement les entreprises et les fondations italiennes. En partenariat avec la FAO, le FIDA et le Gouvernement guatémalthèque, le MM a soutenu l'établissement d'une proposition de projet d'un coût de 200 000 euros, pré-sélectionné par ENEL Spa. De récentes discussions avec la filiale de l'entreprise au Guatemala permettent d'envisager l'élargissement de cette proposition à d'autres zones géographiques et à d'autres domaines thématiques, et, de ce fait, de revoir à la hausse les financements que pourrait accorder ENEL Spa.

10. À l'appui du PASR pour la Puna, le MM et le CEPALC ont uni leurs efforts pour obtenir le soutien des entreprises du secteur de l'extraction minière implantées dans les pays de la Puna Americana. Il s'agit principalement de favoriser la consultation entre les parties prenantes au PASR Puna et les entreprises minières présentes dans la région, de manière à dégager des possibilités d'investissement à l'appui des priorités du PASR.

11. En collaboration avec le centre d'investissement de la FAO, le MM continue d'apporter un appui technique et financier au plan d'action frontalier en République dominicaine, qui a permis d'intégrer les priorités de la CCD dans les cycles de programmation d'organismes bilatéraux de coopération comme ceux du Canada et d'Allemagne. En Haïti, un processus comparable a été engagé avec le soutien supplémentaire de l'ACDI et d'autres partenaires, qui s'inscrit à l'intérieur du nouveau cadre national de développement dans lequel la dégradation des sols compte désormais parmi les principales priorités. Avec l'aide du MM, les initiatives Sud-Sud ont pu se poursuivre en 2004 entre la République dominicaine et Haïti, et une nouvelle phase d'activités a été amorcée entre la République dominicaine et le Honduras en partenariat avec le GTZ.

12. Le MM et le service responsable du développement durable à l'OEA ont conclu un accord de coopération afin de favoriser la mobilisation de ressources à l'échelon régional. Les négociations portant sur la définition des modalités opérationnelles sont pratiquement terminées, étant entendu qu'elles prévoient l'intégration des priorités de la CCD dans les cycles de programmation et dans les cycles financiers de l'Agence interaméricaine de coopération et de développement, ainsi que des mesures destinées à accroître la

participation de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement à la mise en œuvre de la CCD dans toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

13. S'agissant de la mobilisation de ressources en faveur des PEID des Caraïbes, le MM a fait porter ses efforts en 2004 sur l'initiative de partenariat sur la dégradation des sols et la gestion durable des terres. Ce partenariat s'appuie sur les compétences spécialisées et les engagements annoncés d'un certain nombre d'institutions, PNUE, FAO, secrétariat de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes, Université des Indes occidentales, de la société civile, du RIOD, de GTZ et des PEID des Caraïbes. Le partenariat devrait être présenté lors du sommet prévu à Maurice en janvier 2005.

INFORMATION CONCERNANT LES DONATEURS
Deuxième et troisième comptes du Mécanisme mondial
(sur la base des accords signés et des fonds reçus (en USD) au 15 septembre 2004)

Donateur	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total partiel
Canada 1				31 951				
Canada 2 ^{a/}					62 420		(17 469)	
Canada 3 ^{b/}					22 940		(22 940)	
Canada 4 ^{c/}					38 988		(14 536)	
Canada 5 ^{d/}					134 852		(12 654)	
Canada 6						69 424		
Canada 7						18 426		
Canada 8							183 755	
Canada 9							102 267	597 424
Danemark				100 000				100 000
Finlande 1				150 739				
Finlande 2					353 567	72 867		577 173
Allemagne (ressources groupées)	100 000							100 000
Italie 1					150 758			
Italie 2								343 254
Pays-Bas					112 454	130 484		242 938
NORAD ^{e/}						842 398		842 398
Norvège (réunions ministérielles) ^{f/}				30 000				
Norvège 1			95 655	206 529	250 811			
Norvège 2						423 787		1 006 782
Portugal (ressources groupées)		50 000						50 000
Suède (ressources groupées)	127 171							
Suède (réunions ministérielles) ^{g/}			30 000					
Suède 1			497 535					
Suède 2					319 289			
Suède 3						364 601		
Suède 4							393 489	1 574 914
Suisse (ressources groupées)	72 834	64 329	71 461	74 905				
Suisse 1					75 758	75 758		
Suisse 2							120 000	555 045
FADES (réunion ministérielle) ^{h/}				52 085				52 085
FIDA DAT 447 ^{i/}							50 000	

Deuxième compte

a
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ANNEXE IV

	FIDA DAT 561				250 000				
	FIDA DAT 581					250 000			
	FIDA DAT 540 (réunions ministérielles)				50 000				
	FIDA DAT 702						500 000	1 100 000	
	BIsD ^{i/}		12 000		20 000				32 000
	Fonds OPEP ^{k/} (réunions ministérielles)				40 000				
	Fonds OPEP 1				350 000				
	Fonds OPEP 2						300 000	690 000	
	États-Unis (CHC) ^{l/ m/}				79 600	103 500		(49 673)	133 427
	Banque mondiale (réunion ministérielle)				50 000				
	Banque mondiale (BIRD 1) ^{n/}		250 000					100 000	
	15/ Banque mondiale (BIRD 2)					250 000	150 000		
	Banque mondiale (BIRD 3)							1 250 000	
	Banque mondiale (BIRD Initiative intégrée) ^{o/}				25 000				2 025 000
	Total partiel	300 005	126 329	944 651	1 510 809	2 125 337	2 447 745	2 774 735	10 229 611
Troisième compte	Danemark				250 000				250 000
	CRDI					11 523			11 523
	FIDA DAT 447 i/		2 500 000					(50 000)	
	FIDA DAT 561				1 000 000				
	FIDA DAT 581					1 000 000			
	FIDA DAT 702							750 000	5 200 000
	Banque mondiale (BIRD 1) ^{n/}			1 000 000				(100 000)	
	Banque mondiale (BIRD 2) ^{p/}					1 000 000	(150 000)		1 750 000
	Total partiel	-	2 500 000	1 000 000	1 250 000	2 011 523	(150 000)	600 000	7 211 523
	Total	300 005	2 626 329	1 944 651	2 760 809	4 136 860	2 297 745	3 374 735	17 441 134

Notes:

- a/ 9 730 USD ont été remboursés au donateur et le solde n'est plus exigible.
b/ 20 231 USD ont été remboursés au donateur et le solde n'est plus exigible.
c/ Remboursement de 14 536 USD au donateur.
d/ Remboursement de 12 654 USD au donateur.
e/ NORAD: Agence norvégienne pour le développement international.
f/ Transfert de fonds de Norvège I.
g/ Transfert de fonds de Suède I.
h/ FADES: Fonds arabe pour le développement économique et social.

- i/ Transfert de 50 000 USD du troisième compte au deuxième compte.
BIsD: Banque islamique de développement.
Fonds de l'OPEP: Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.
l/ CHC: Congressional Hunger Center.
m/ Remboursement de 49 673 USD au donateur.
n/ Transfert de 100 000 USD du troisième compte au deuxième compte.
o/ Initiative pour la gestion intégrée des terres et de l'eau.
p/ Transfert de 150 000 USD du troisième compte au deuxième compte.